

Plan Travail Annuel

Projet d'appui à l'Agence Nationale de l'Emploi, de la formation et de l'Insertion professionnelle

Pays : Djibouti

Résultat(s) de l'UNDAF :

D'ici 2012, les populations vulnérables ont un meilleur accès et utilisent des services sociaux de base de qualité dans l'ensemble du pays.

Résultat(s) attendu(s) du CP

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Davantage de personnes parmi les plus défavorisées ont leur revenu augmenté

Produit(s) attendu(s) du CP

(Lié(s) à l'intervention et extraits du CPAP)

Les organes de gestion de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle seront renforcés

Partenaire de réalisation :

Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Autres partenaires

Confédération Suisse

Ce projet poursuit les efforts du PNUD visant à aider le Gouvernement de Djibouti à renforcer les capacités techniques et institutionnelles de l'Agence Nationale d'Emploi, de Formation et d'Insertion Professionnelle (ANEFIP) il s'agira plus spécifiquement.

- Rendre opérationnel le cadre de pilotage et de suivi de l'emploi et de la formation professionnelle
- Entamer des études pour avoir une meilleure connaissance de la problématique de l'emploi et formation professionnelle (Observatoire de l'emploi et des qualifications)
- Mettre en place les instruments et outils de planification et de suivi de l'emploi et de la formation professionnelle
- Organisation d'actions de formation du personnel de l'ANEFIP.

Le projet sera financé conjointement par le PNUD et la Coopération Suisse. Le gouvernement contribuera en nature en fournissant le staff de contrepartie et les locaux de travail adéquat.

Période couverte par le Programme : 2008-2012
 Composante du Programme : Pauvreté
 Titre de l'intervention : Appui conseils
 Code budgétaire : 00049702
 Projet : 00060628
 Durée : 12 mois

Budget estimatif sur une base de 12 mois 150.000\$

Ressources allouées :

- Gouvernement (p.m)
- Budget ordinaire
- Autres sources
 - Donateur- PNUD
 - Donateur- Suisse
 - Donateur _____

Partie du budget non financée : _____

Noms

SE Moussa Ahmed Hassan
 Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la
 Formation Professionnelle

Signatures



Date

12 MAI 2008

Monsieur Sunil Saigal,
 Représentant Résident du PNUD



12 MAI 2008

1. DESCRIPTION NARRATIVE

En janvier 2007, le Président a, dans un document d'orientation appelé l'Initiative Nationale pour le Développement Social (INDS), constaté que les actions de court/moyen terme menées pour apporter une solution à cette situation n'ont pas donné les résultats escomptés et que la répartition inégale de la croissance économique a bénéficié à une catégorie de la population en laissant une autre dans une situation de dénuement : cette frange de la population est exclue du processus de développement et enregistre à charge toutes les conséquences néfastes du chômage, de l'exclusion.. Avec une croissance économique de 5 % l'an, Djibouti enregistre un taux de chômage de 60%, et un taux de pauvreté extrême de 42%.

L'Initiative que le Président a lancée, envisage la solution aux problèmes sociaux à travers des politiques publiques intégrées, s'inscrivant dans le cadre d'un projet global et cohérent où les dimensions politique, sociale, économique, éducative, culturelle et écologique se conjuguent et se complètent. Les axes suivants ont été identifiés par le Président dans cette initiative :

1. d'abord promouvoir l'accessibilité aux services sociaux de base par le renforcement des politiques sociales en matière d'éducation, de santé, d'énergie et de logement. De même, il y a lieu de favoriser le développement des infrastructures routières, culturelles et sportives ;
2. ensuite, restructurer l'appareil productif national afin de créer l'emploi nécessaire et suffisant pour éradiquer la pauvreté et réduire le chômage, notamment celui des jeunes. Pour cela, la prise en compte du secteur informel dans le débat national sur l'emploi doit relever d'une initiative non seulement gouvernementale mais aussi des différents acteurs de la politique de l'emploi;
3. enfin, apporter une assistance aux personnes en grande vulnérabilité ou aux besoins spécifiques pour leur permettre de subvenir à leurs besoins quotidiens et de sortir de l'isolement en s'intégrant dignement dans la société.
4. La gouvernance

Le document de l'INDS a été élaboré avec l'appui technique de la Banque Mondiale et du PNUD. Par ailleurs, Le PNUD dans le cadre de cet appui, s'est assuré de la prise en compte de la dimension "pro-pauvre" et de l'intégration transversale et opérationnelle des OMD dans l'INDS. Des mécanismes ont été développés en appui de la mise en œuvre de l'INDS et portent notamment sur la solidarité nationale et sur la promotion de l'emploi. En s'appuyant sur la Solidarité Nationale, les autorités entendent : (i) réduire la vulnérabilité sociale des populations démunies ; et (ii) faciliter l'instauration d'une société équilibrée fondée sur la justice, la concorde et l'égalité des chances. La création officielle de l'Agence Djiboutienne de Développement Sociale (ADDS) qui a pour mission de lutte contre la précarité et l'exclusion des couches vulnérables est un outil de réponse pour instaurer un système nationale de solidarité.

En ce qui concerne le secteur de l'emploi, une proposition de création d'une Agence Nationale de l'Emploi de Formation et de l'Insertion Professionnelle (ANEFIP) a été entérinée par la loi n°203/AN/07/5^{ème} L du 22 décembre 2007. Ceci devrait doter le pays d'un outil de conception, suivi et d'évaluation de la politique de l'emploi et de celle de la formation professionnelle. Dans le cadre du développement économique de Djibouti qui s'oriente principalement sur le secteur des services du tertiaire, une telle politique devrait permettre de répondre aux besoins par la mise en adéquation de l'emploi et de la formation professionnelle.

Les missions principales de cette agence (ANEFIP) portent notamment sur :

- La recherche et l'application des moyens favorisant l'accès des jeunes aux qualifications requises par le marché de l'emploi par une recherche plus dynamique de l'adéquation de la formation et de l'emploi
- L'insertion des jeunes par le biais des instruments d'intervention prévus par le Programme National d'Insertion et d'Adaptation Professionnelle (PNIAP)
- La facilitation à travers des formations spécifiques de la création d'activités indépendantes et de micro-crédit
- De renforcer le partenariat avec les opérateurs et partenaires concernés
- Le développement de l'observation des marchés de l'emploi et des qualifications et de leurs évolutions,
- L'intermédiation sur le marché de l'emploi et la mise en œuvre des programmes actifs de l'emploi ,
- la promotion et la coordination du dispositif national de formation initiale et continue.

Le Ministère vient aussi d'élaborer, dans le cadre de la mise en place de cette nouvelle structure, les textes se rapportant à l'organisation de l'Agence et à son conseil d'Administration.

La réforme initiée nécessitera la mobilisation de nouveaux moyens, la mise en place des structures au niveau national et à celui des régions (districts) et l'adoption de procédures de travail adaptées au nouveau contexte. La formation des personnels devrait être menée concomitamment afin de garantir la réussite des objectifs assignés.

C'est dans cette perspective que la Coopération Suisse en coopération avec le PNUD a financé un voyage d'études en Tunisie au profit de l'équipe du Ministère de l'Emploi et de la Solidarité Nationale qui a assuré le pilotage des différentes étapes de la réforme. La Tunisie qui possède des structures rodées et qui a mis en place de nombreux outils d'intervention a été proposée pour accueillir la mission. Le programme de la mission a porté sur des entretiens et des visites de travail auprès des structures suivantes :

- L'observatoire national de l'emploi et des qualifications,
- L'Institut National de la Statistique,
- L'Agence Nationale de l'Emploi et du Travail Indépendant : visites des structures centrales et régionales et des départements de l'analyse du marché du travail, de la coordination des agences régionales de l'emploi, de la promotion de la micro entreprise, de la mise en œuvre des programmes actifs de l'emploi et celui chargé de l'information et de l'orientation professionnelle des jeunes,
- Le Fonds National de l'Emploi,
- La Banque Tunisienne de Solidarité.

Il convient à présent de capitaliser sur les résultats de ce voyage d'étude pour asseoir un cadre de travail organisationnel permettant de mieux appréhender les questions d'emploi et de la formation professionnelle

Aussi, les préoccupations suivantes méritent une attention particulière :

- La concertation secteur public, secteur privé autour des questions de l'emploi
- Une meilleure connaissance de la problématique de l'emploi à travers des études
- La mise en place du cadre institutionnel et du dispositif de suivi de l'emploi et de la formation professionnelle, notamment en apportant un appui conséquent à l'Observatoire de l'emploi et des qualifications
- mécanisme de coordination des interventions des partenaires extérieurs, qui restent déconnectées des processus institutionnels préexistants ;
- un renforcement des capacités des cadres et des personnels de l'ANEFIP

2. STRATEGIES

Stratégies du Gouvernement

Les orientations stratégiques de Djibouti reposent principalement sur la valorisation des potentialités de développement du pays mais la lutte contre la pauvreté dans les zones urbaines et rurales constitue la pierre angulaire de la politique du gouvernement en matière de développement.

Pour que l'INDS puisse être mise en œuvre le plus efficacement possible, en toute cohérence et transparence et dans le respect d'un calendrier préétabli, il est nécessaire d'améliorer le dispositif de suivi de l'emploi et de la formation professionnelle

Stratégie d'assistance du PNUD

La stratégie du PNUD se fonde, d'une part, sur les axes d'intervention retenus dans le Plan Cadre des NU pour l'assistance au développement (UNDAF) 2008-2012 et, d'autre part, sur la poursuite des acquis obtenus à travers la mise en œuvre de ses différents projets de renforcement de capacité dans le domaine de la lutte contre la pauvreté et de la gouvernance.

Le produit attendu par ce projet est :

Produit : Les organes de gestion de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle seront renforcés : Il s'agira de contribuer à l'élaboration des stratégies qui génèrent plus d'opportunités d'emplois et de revenus aux populations vulnérables en particulier. Dans ce cadre, l'Agence Nationale d'Emploi et de la Formation Professionnelle sera appuyée.

L'assistance visera les objectifs globaux suivants :

- Rendre opérationnel le cadre de pilotage et de suivi de l'emploi et de la formation professionnelle
- Entamer des études pour avoir une meilleure connaissance de la problématique de l'emploi et de la formation professionnelle (Observatoire de l'emploi et des qualifications)
- Mettre en place les instruments et outils de planification et de suivi de l'emploi et de la formation professionnelle
- Organisation d'actions de formation du personnel de l'ANEFIP

3. BENEFICIAIRES DU PROEJT

Les bénéficiaires cibles directs du projet devraient être les principaux responsables en charge de l'emploi et de la formation professionnelle. Leur capacité d'analyse et d'évaluation des politiques et des programmes et de dialogue avec les partenaires du secteur privé notamment, seront améliorées.

4. FINANCEMENT DU PROGRAMME

Le programme sera financé conjointement par le PNUD. Des ressources mobilisées notamment auprès de la coopération suisse.

5. ARRANGEMENTS DE GESTION

La durée du projet est en principe pour une année mais extensible si le financement le permettra. Le partenaire de mise en œuvre du projet sera le l'ANEFIP. Les activités opérationnelles sont coordonnées par le Directeur Général de cette Agence en concertation avec le PNUD.

En attendant la mise en place de l'approche harmonisation des transferts de fonds (HACT) prévue fin mars 2008 qui se concrétisera par une évaluation des institutions partenaires permettant d'apprécier les risques liés aux remises d'espèces, le PNUD fournira les services d'appui suivants :

- Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
- Paiement direct, et préparation de rapports financiers.
- Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
- Achat de biens et services; et
- Accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.

Le coût des services d'appui, calculé sur la base du tarif universel du PNUD pour le recouvrement des coûts sera imputé sur les lignes budgétaires concernées. En relation avec le projet, les coûts effectifs de communications, de bureautique et des missions de suivi du PNUD seront imputés directement par le PNUD sur les lignes budgétaires prévues à cet effet.

Conformément aux directives régissant la modalité d'exécution nationale, le projet fera l'objet d'un audit qui couvrira tous les aspects liés à la gestion, la mise en œuvre et au suivi du projet. L'audit portera entre autres sur la revue des plans de travail, des rapports d'état d'avancement, les recrutements et les achats et la gestion des équipements, les déboursements. Les termes de référence spécifiques seront développés en temps

6. APPORTS

Apports du Gouvernement

Le gouvernement mobilisera le personnel et les moyens nécessaires à la réussite des objectifs du projet :

- (i) Il désignera, le Directeur Général de l'ANEFIP comme responsable du Projet ayant l'autorité nécessaire pour impulser, coordonner, mettre en œuvre et suivre les activités du et pour prendre et faire prendre à temps les décisions requises pour le bon déroulement du projet.
- (ii) Il fournira, pour toute la durée du projet, des cadres fonctionnaires et le personnel technique d'appui de contrepartie.
- (iii) un cadre de profil socio-économiste qui suivra les politiques et programmes relatifs à l'emploi et à la formation professionnelle;
- (iv) Il fournira également des locaux adéquats et équipés (mobilier et climatisation) seront nécessaires pour assurer les meilleures conditions de travail aux experts et staff qui seront recrutés sur le projet.

Apports du PNUD

L'assistance du PNUD d'un montant de 30.000 \$ et du projet aux autorités nationales comprendra :

- (i) des appuis-conseil des internationaux ponctuels
- (ii) des équipements bureautiques et informatiques,
- (ii) des ateliers et séminaires..

Apport de la Coopération Suisse

La coopération suisse mettra à la disposition du projet un montant de 120.000 \$ pour permettre le financement,

- (i) des consultations et expertises internationales
- (ii) des ateliers et séminaires.
- (iii) équipements bureautiques et fournitures

Les coûts de ces apports pour la durée du projet (1an) sont estimés comme suit :

Rubriques	Bailleurs	Montant \$
- expert itinérant	Suisse	25 000
- Expert Junior , Volontaires des Nations Unies ou consultants	Suisse	40 000
- Consultants nationaux	Suisse	10 000
- Enquêtes	Suisse	12 150
- Ateliers/Séminaires	Suisse	25 000
- Ateliers/Séminaires	PNUD	20 000
- Equipements	PNUD	10.000
-Gestion administrative 7%	Suisse	7 850
Total des apports du projet		150 000

Pré-conditions

Les principales conditions préalables pour l'exécution de ce projet sont :

- (i) La désignation officielle du Directeur Général de l'ANEFIP et des membres qui constitueront l'équipe du projet ; et
- (ii) La mise à la disposition du projet de locaux équipés (mobilier et climatiseurs).

Considérations particulières

Le projet veillera à renforcer la coopération et les synergies et les mécanismes de coordination entre les différentes institutions publiques et privées, Primature, Ministère de l'Economie et des Finances et les différents départements sectoriels et structures nationales et régionales ainsi que les partenaires extérieurs intervenants ou impliqués dans le processus de mise en œuvre de l'INDS.

L'équipe du projet aura des réunions régulières pour discuter de l'exécution des activités d'appui du projet et fournira des informations aux différents partenaires sur le déroulement des travaux programmés.

Risques

Certains risques pourraient affecter l'exécution du projet :

- (i) Retard dans la désignation et le détachement des cadres et personnels affectés à l'ANEFIP ;
- (ii) Retard au niveau du recrutement des consultants nationaux et internationaux ;
- (iii) Retard dans l'obtention en temps opportun des informations et documents nécessaires au projet.

7. SUIVI ET EVALUATION

La référence principale en matière de suivi et d'évaluation sera le cadre défini dans le Plan d'Action du Programme du Pays (PAPP) Toutefois, il y a lieu de préciser un certain nombre de points. A cet égard, un comité de pilotage du projet sera mis en place. Il a pour objectif d'orienter les décisions du projet, d'apporter des mesures correctives et d'avaliser les plans de travail etc.... Le comité peut être sollicité par le Directeur du projet pour certaines décisions. Le comité de pilotage se compose de rôles et responsabilités qui réunissent les différents intérêts impliqués et exigés par le projet. Il comprendra l'ensemble des partenaires et des bénéficiaires. Il comporte trois fonctions essentielles qui sont les suivantes:

L'Exécutif. Cette fonction est en fait la direction du projet est exercé par le Ministère de l'Emploi

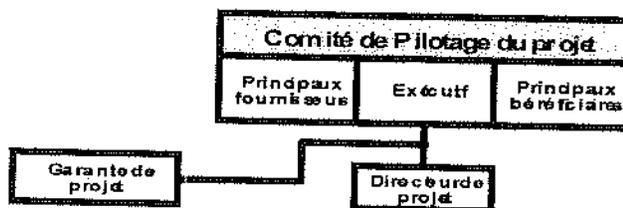
Principaux fournisseurs. Cette fonction sera assumée par le PNUD

Principaux bénéficiaires. Cette fonction sera assumée par les bénéficiaires notamment par les représentants des Ministères techniques, la Primature, la société civile, le secteur privé et les administrations régionales.

En outre deux éléments importants, le suivi et la gestion sont assumées par les fonctions suivantes.

Garantie du projet. La fonction de Garantie est la responsabilité de chaque membre du comité de pilotage. Cette fonction soutient le Comité de Pilotage du projet et exécute des fonctions objectives et indépendantes de contrôle et de suivi. Pendant le processus de gestion d'un projet, cette fonction assure la gestion et l'achèvement des étapes importantes. Le PNUD nomme une personne pour effectuer ce suivi obligatoire.

Directeur du projet. Cette fonction sera assumée par un responsable de la gestion journalière du projet et des décisions pour le projet. Sa principale fonction est d'assurer que les résultats spécifiés dans le document du projet sont atteints selon les standards et les qualités exigés et dans les délais et couts fixés au départ. Il sera nommé par le partenaire d'exécution d'exécution.



Le responsable du projet (Directeur Général de l'ANEFIP) préparera à l'intention des parties concernées et en collaboration avec les autorités de tutelle et les partenaires extérieurs concernés, un programme de travail semestriel des activités. Il sera chargé également de préparer un rapport trimestriel d'état d'avancement des activités du projet et de son état financier. Ce rapport mettra en évidence les produits réalisés pour la période concernée, les difficultés rencontrées ainsi que les solutions proposées. Il devra également élaborer un rapport annuel analytique de synthèse dressant un bilan détaillé des résultats du projet (modèle en annexe).

Le projet fera l'objet d'une réunion d'examen technique trimestrielle durant toute la phase de réalisation du projet regroupant les représentants des institutions concernées, l'équipe du projet, le PNUD ainsi que toute autre partie concernée.

Plan de travail annuel
Programme d'appui à l'emploi

Année 2008

PRODUITS DU CP ATTENDUS et indicateurs, y compris les objectifs annuels	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de S&E, qui seront entreprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés.</i>	CADRE CHRONOLOGIQUE				PARTIE RESPONSABLE	BUDGET PLANIFIÉ		
		1er T	2e T	3e T	4e T		Source des fonds	Description dans le budget	Montant \$
Produit 1 : Les organes de gestion de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle seront renforcés : Indicateurs 1.1. ANE/FIP opérationnel Indicateurs 1.2. Mise en place d'une cadre organisationnel de travail.	Recrutement experts et consultants						Suisse	Personnel	75000
	Achat équipement pour appui institutionnel						PNUD	Équipement bureautique informatique	10 000
	Atelier séminaires						Suisse	Formation	25000
	Atelier séminaires						PNUD	Formation	20 000
	Enquêtes						Suisse	Enquête de terrain	20 000
TOTAL									150 000

PRODUITS DU CP ATTENDUS ET INDICATEURS, Y COMPRIS LES OBJECTIFS ANNUELS.	ACTIVITÉS PLANIFIÉES <i>Dresser la liste de toutes les activités, y compris de suivi et évaluation, qui seront reprises durant l'année pour réaliser les produits du CP énoncés</i>	DÉPENSES <i>Dresser la liste des dépenses effectives pour chacune des activités achevées</i>	RÉSULTATS, DES ACTIVITÉS <i>Pour chaque activité, énoncer ses résultats</i>	PROGRÈS VERS LA RÉALISATION DES PRODUITS DU CP En utilisant les données relatives aux cibles annuelles de chaque indicateur, énoncer le progrès effectué vers la réalisation des produits du CP. S'il y a lieu, faire des observations concernant les facteurs qui ont facilité et/ou contrarié l'obtention des résultats, à savoir notamment sur les points suivants : <i>Les risques et hypothèses identifiés dans le S&E du CP se sont-ils matérialisés ou de nouveaux risques ont-ils surgi?</i> <i>Des facteurs internes, tels que le choix du moment où sont apparus les produits et activités, la qualité des produits et services, la coordination et/ou d'autres problèmes de gestion</i>
Produit 1 : Les organes de gestion de la politique nationale de l'emploi et de la formation professionnelle seront renforcés : <u>Indicateurs 1.1</u> L'ANEFIP est mise en place est opérationnelle. <u>Objectif 2008</u> . Lancement travaux ANEFIP <u>Indicateurs 1.2</u> Mise en place d'une cadre organisationnel de travail. <u>Objectif 2008</u> . Etude de base, renforcement des capacités, formation du staff de l'ANEFIP	Fournitures conseils et expertise Appui institutionnel, renforcement en équipement Enquêtes Formation		ANEFIP opérationnel ANEFIP opérationnel ANEFIP opérationnel ANEFIP opérationnel	

**LETTRE D'ACCORD ENTRE LE PNUD ET LE GOUVERNEMENT POUR LA
FOURNITURE DE SERVICES D'APPUI DANS LE CADRE DU PROGRAMME
APPUI A L'ANEFIP (Award 00049702 projet 00060828)**

Monsieur *Le Ministre*,

1. J'ai l'honneur de me référer aux consultations qui ont eu lieu entre les représentants du gouvernement de Djibouti (ci-après désigné le «Ministère de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation Professionnelle ») et les représentants du PNUD concernant la fourniture par le bureau de pays du PNUD d'un appui à des programmes ou projets au titre de l'exécution nationale. Le PNUD et le Ministère de l'Emploi de l'Insertion et de la Formation Professionnelle conviennent que le bureau de pays du PNUD fournisse les services décrits ci-dessous à la demande du Gouvernement par l'intermédiaire de son agent d'exécution désigné Agence Nationale d'Emploi, de Formation et d'Insertion Professionnelle (ANEFIP) dans le plan annuel de travail : Appui à l'ANEFIP.
2. Le bureau de pays du PNUD fournit des services d'appui à l'exécution, notamment une assistance pour l'établissement de rapports et le paiement direct, le recrutement des consultants et l'organisation des ateliers. En fournissant ces services d'appui, le bureau de pays doit veiller à renforcer la capacité de l'agent d'exécution afin de lui permettre d'entreprendre ces activités directement. Les frais engagés par le bureau de pays du PNUD dans la prestation des services d'appui sont imputés au budget du projet.
3. En outre, le bureau de pays du PNUD peut fournir, à la demande de l'agent d'exécution, les services d'appui ci-après pour les activités de réalisation :
 - Identification du personnel à affecter au programme ou projet et/ou assistance pour le recrutement ;
 - Paiement direct, avance de fonds et préparation de rapports financiers.
 - Définition et facilitation des activités de formation, y compris les bourses, les stages de courte durée et les voyages d'études ;
 - Achat de biens et services; et
 - accès aux systèmes mondiaux d'information gérés par le PNUD, au réseau des bureaux de pays du PNUD et aux systèmes spécialisés contenant des données sur les opérations, y compris des listes de consultants et de prestataires de services de développement.
4. Le bureau de pays du PNUD assure l'achat des biens et services et le recrutement du personnel affecté au programme ou projet conformément aux règlements, règles, politiques et procédures du PNUD. Les services d'appui décrits au paragraphe 3 ci-dessus sont détaillés à l'annexe du descriptif du programme ou du projet sous la forme figurant à l'appendice ci-joint . En cas de changement des conditions applicables aux services d'appui fournis par le bureau de pays pendant la durée du programme ou projet, l'annexe est révisée par accord mutuel entre le Représentant résident du PNUD et l'agent d'exécution.
5. Les dispositions pertinentes de *l'Accord de Base du 5 octobre 1979 avec le Gouvernement sur l'assistance du PNUD*, y compris les dispositions concernant les privilèges et immunités, sont applicables à la fourniture de ces services. Le Gouvernement conserve la responsabilité d'ensemble de l'exécution nationale des programmes ou projets par le biais de l'agent d'exécution qu'il aura désigné. La responsabilité du bureau de pays du PNUD se limite à fournir les services d'appui définis dans l'annexe au document d'appui au programme ou au descriptif de projet.
6. En cas de réclamations ou de litiges découlant de la fourniture des services d'appui par le bureau de pays du PNUD conformément à la présente lettre, les dispositions pertinentes de l'accord de base type s'appliquent.
7. Conformément à ses procédures le PNUD appliquera le recouvrement des couts en rapport à fourniture des services d'appui décrits au paragraphe 3.

8. L'agent d'exécution présente au PNUD des rapports d'activités et lui rend compte de l'état des équipements à travers un rapport annuel sur le matériel durable acheté. Le rapport est soumis au plus tard 30 jours après le 31 décembre de chaque année et l'agent d'exécution doit l'incorporer dans l'inventaire du projet.
9. Le bureau de pays du PNUD présente des rapports annuels d'activités sur les services d'appui fournis et rend compte des dépenses remboursées, selon que de besoin.
10. L'Agent d'exécution prépare et soumet chaque trimestre (31 mars, 30 juin, 30 septembre et 31 décembre) un état cumulé des dépenses au Représentant Résident du PNUD, dans un délai de 15 jours après la fin de chaque trimestre. Cet état est présenté selon le rapport type sur les dépenses dont le modèle se trouve dans le document 'Procédures du PNUD applicables à l'exécution nationale en matière de gestion financière ci-joint.
11. Les présents arrangements ne peuvent être modifiés que d'un commun accord entre les parties.

Si les dispositions qui précèdent rencontrent votre agrément, je vous saurais gré de bien vouloir signer et retourner à notre bureau deux exemplaires de la présente lettre. Après signature, la présente lettre constituera un accord entre votre Gouvernement et le PNUD quant aux conditions régissant la fourniture, par le bureau de pays du PNUD, de services d'appui à l'exécution nationale du programme « Appui à l'ANEFIP ».

Veuillez agréer, Monsieur, le Ministre les assurances de ma haute considération.

Pour le PNUD
Mr Sunil Saigal
Représentant Résident



12 MAI 2008

Pour le Gouvernement
Moussa Ahmed Hassan
Ministre de l'Emploi, de l'Insertion et de la Formation Professionnelle

